



Huissier arnaque ou pas ?

Par **Myriam69000**, le **01/03/2019 à 20:05**

Bonsoir, je m'adresse à vous car je suis désespérée. J'ai eu un litige en 2016 avec la CIPAV que j'ai remboursée à hauteur de 7000 euros environ des dettes que je devais. Un huissier avait été mis sur mon dossier et j'ai pris un crédit pour tout rembourser. Depuis cet épisode qui a pris fin en mai 2016, je n'ai plus jamais eu de souci avec la CIPAV. J'ai fait une demande en septembre dernier pour un remboursement des majorations car j'avais vu que cela était possible une fois que nous avions remboursé toute la dette. Je n'ai jamais eu de réponse et je n'ai pas relancé. Aujourd'hui j'ai eu dans ma boîte aux lettres une lettre d'un huissier lyonnais (où je réside) qui me notifie de signification de contrainte au nom de la CIPAV. Cette lettre a été déposée sans enveloppe dans notre boîte aux lettres. Il n'y a pas de signature. La date a été écrite à la main et est quasiment illisible (on voit sept février mais on ne peut pas déchiffrer le mot avant). Il y a bien un n° de dossier. Je suis allée sur le site internet www.lyon-huissier.com qui propose un espace de paiement. j'ai rentré un numéro de dossier bidon et il était tout à fait possible de payer le montant de son choix avec une carte bleue. En allant sur internet, l'étude existe bien. Ils me demandent de venir retirer la copie de la contrainte dans leurs locaux en notifiant "Très important: si l'acte fait courir un délai, celui ci part de la date de la présente à l'exclusion de toute autre." mais la date est illisible vu qu'elle est écrite à la main. Il n'y a pas de tampon non plus sur ce courrier. Uniquement les coordonnées de l'huissier et un logo "huissier de justice". Pouvez vous me dire s'il est normal de recevoir un courrier d'huissier dans sa boîte ainsi avec si peu d'information? Il n'y a pas non plus d'information sur le montant de la contrainte. Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **morobar**, le **02/03/2019 à 09:32**

Bonjour, Oui c'est normal, il s'agit d'un avis de passage déposé dans la boîte aux lettres

identifiée à votre nom du seul fait de votre absence.
Vous devez donc récupérer la notification auprès de l'étude.

Par **Myriam69000**, le **02/03/2019** à **14:54**

ok merci beaucoup